

SOLUTION DE PLUSIEURS DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE
L'EMPLOI DU PARTICIPE PASSÉ.

§ I.

Lorsque le participe passé, conjugué avec l'auxiliaire *avoir* et précédé d'un régime direct, est immédiatement suivi d'un verbe à l'infinitif, il faut, pour déterminer s'il doit ou ne doit pas s'accorder avec le régime, examiner attentivement : 1° si le participe est un verbe actif et l'infinitif un verbe neutre ; 2° si le participe est un verbe neutre et l'infinitif un verbe actif ; 3° enfin si le participe et l'infinitif sont tous deux des verbes actifs.

Dans le cas où le participe est un verbe actif et l'infinitif un verbe neutre il n'y a point de difficulté, car l'action exprimée par le participe tombe nécessairement sur le régime qui le précède, puisque ce régime ne saurait dépendre du verbe neutre, un verbe de cette nature ne pouvant avoir de régime direct.

Ainsi dans cette phrase : *Je les ai vus tomber*, le participe *vus* doit s'écrire avec un *s* puisque *tomber* est un verbe neutre, et que l'action exprimée par le verbe actif *voir* porte sur le régime LES, mis pour EUX.

Les a-t-on *vus* marcher parmi vos ennemis ?

Fut-il jamais au joug esclaves plus soumis ?

(Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

Allez, dis-je, et sachez quel lieu *les a vus* naître.

(Voltaire, *Oreste*, acte II, sc. 3.)

Vous *que* j'ai *vus* périr, vous, immortels courages.

(Le même, *la Mort de César*, acte II, sc. 2.)

Cette nuit, je *l'ai vue* arriver en ces lieux.

(Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 2.)

Lui-même d'aussi loin qu'il *nous a vus* paraître.

(Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 10.)

« Peut-être devons-nous regretter ces temps d'une heureuse ignorance où nos aïeux vivaient pauvres et vertueux, et mouraient dans le champ qui *les avait vus* naître. » (THOMAS, *Éloge de Duguay-Trouin*.) — « Les grands hommes appartiennent moins au siècle qui *les a vus* naître et qui jouit de leurs talents, qu'au siècle qui les a formés. » (GAILLARD, *Histoire de François I^{er}*.)—

« A peine l'avions-nous *entendue* parler. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XXII.)

Si le participe est un verbe neutre, et l'infinitif un verbe actif, il est évident que l'action exprimée par l'infinitif porte sur le régime placé avant, et qu'alors on doit écrire : « Je vous envoie les livres que vous avez *paru* désirer ; » le participe *paru* sans accord, puisque *paraître* est un verbe neutre, et que l'action exprimée par l'infinitif *désirer* tombe sur le régime *livre* représenté par *que*.

Enfin, si le participe et l'infinitif sont tous deux des verbes actifs, l'infinitif est suivi d'un régime direct ou n'en est pas suivi. Dans le premier cas il n'y a aucune difficulté, car il est évident que le régime direct qui précède le participe appartient à ce participe, puisque l'infinitif a son régime direct après lui. Ainsi l'on écrira avec accord : « Je les ai *vus* combattre les ennemis ; » — « Nous les avons *entendus* chanter une romance. »

Je *l'ai vue* à genoux *consacrer* ses fureurs.

(Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 2. — Titus parlant de la cour de Rome sous le règne de Néron.)

Mazaël, tu m'as *vue* avec inquiétude

Traîner de mon destin la triste incertitude.

(Voltaire, *Variante de Mariamne*, acte I, sc. 1.)

Sire, au jour du péril les a-t-on *vus* jamais

Payer de leur honneur ou la vie ou la paix ?

(M. Raynouard, *les Templiers*, acte I, sc. 5.)

« Toute l'Europe sait que je ne l'ai jamais attaquée là-dessus, « non pas même lorsqu'on l'a *vue entreprendre* sur ma succession. » (VERTOT, *la Puc. d'Orléans*.)

Mais si l'infinitif n'est pas suivi d'un régime direct, c'est alors qu'il peut y avoir de l'incertitude, puisque le régime qui précède peut appartenir à l'un ou à l'autre : dans ce cas, le sens de la phrase peut seul indiquer auquel des deux le régime appartient. Si le régime est l'objet de l'action exprimée par le participe, ce participe prend le genre et le nombre ; s'il est l'objet de l'action exprimée par l'infinitif, le participe reste invariable, parce qu'alors il a pour régime direct l'infinitif, qui, n'ayant par lui-même ni genre ni nombre, et ne précédant pas d'ailleurs le participe, ne peut avoir sur celui-ci aucune influence.

Pour s'assurer du véritable sens de la phrase on aura recours à l'interrogation que nous avons indiquée plus haut, et par laquelle

on reconnaît le régime; par exemple, si j'ai à écrire: « Je les ai *vus* applaudir, » je dirai: j'ai vu, qui? *eux applaudir* (405).

Alors le participe prend l'accord, puisqu'il est précédé de son régime *eux*, représenté par LES.

Mais dans les phrases suivantes: « Les airs *que j'ai entendu chanter*, les paysages *que j'ai vu dessiner*. » — Je dis: *J'ai entendu*, quoi? chanter des airs. — *J'ai vu*, quoi? dessiner des paysages.

Cette réponse m'indique que le pronom QUE, qui représente ces mots, *des airs, des paysages*, quoique énoncé avant le participe, est en rapport direct avec l'infinitif.

Les exemples suivants serviront à justifier cette règle: « La guerre ne se faisait point autrefois comme nous l'avons *vu faire* du temps de Louis XIV. » (VOLTAIRE, Introduction au *Siècle de Louis XIV*, ch. 11.)

Croyez-moi, les humains *que j'ai trop su connaître*,
Méritent peu, mon fils, qu'on veuille être leur maître.

(Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 1.)

« Seigneur, dit Tancrede, je viens te confirmer des prodiges *que tu n'as pas voulu croire*, et qui en effet paraissent incroyables. » (Trad. de la *Jérusalem délivrée*.) — « Monsieur, cette comparaison est bonne; mais elle n'est pas de vous, car je l'ai *entendu faire* à notre curé. » (FLORIAN.)

Si dans toutes ces phrases les participes sont restés invariables, on voit facilement que c'est parce que les régimes sont en rapport direct avec les verbes à l'infinitif, puisque par la réponse à l'interrogation ils viennent après; ou, si l'on veut, puisque ces infinitifs peuvent se rendre par la voix passive (406).

(405) On se rappellera que dans les phrases où le régime a un rapport direct avec le participe, le verbe à l'infinitif se résout par le participe présent ou par le relatif *qui* avec l'imparfait de l'indicatif: *J'ai vu eux* APPLAUDISSANT, — *qui* APPLAUDISSAIENT.

Dans les phrases où le régime appartient au verbe à l'infinitif, ce verbe se résout ordinairement par la voix passive: *J'ai vu applaudir* EUX: *eux* ÊTRE APPLAUDIS.

(406) Il est à remarquer que cette solution, ou plutôt cette règle, nous est donnée par Th. Corneille (sur la 184^e Rem. de Vaugelas, page 209, t. II); Beauzée (*Encycl. méthod.*, au mot *Participe*); Duclos (page 204 et 208 de ses *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal*); Condillac (page 258, chap. XXII); d'Olivet (page 201);

Mais il se présente une autre difficulté qui semble un peu moins facile à résoudre: c'est de savoir comment on doit s'y prendre quand le participe, suivi d'un verbe à l'infinitif, est précédé de deux régimes.

Le même principe est applicable dans cette circonstance, c'est-à-dire qu'il faut déterminer le rapport de chaque régime; mais pour cela, il est indispensable de faire une double interrogation.

Ainsi dans cette phrase: « Les liqueurs *que j'ai vu verser*, » j'écris comme nous l'avons dit tout à l'heure *vu* sans accord, parce que le régime est en rapport direct avec l'infinitif: *J'ai vu* quoi? *verser des liqueurs*.

Mais si j'ai à exprimer que j'ai vu *des convives verser des liqueurs*, j'écrirai: « Les liqueurs *que je les ai vus verser*; » *j'ai vu* qui? *eux*; *verser* quoi? *des liqueurs*; *vus* au pluriel et au masculin, puisque le régime *eux*, de ce nombre et de ce genre, est en rapport direct avec ce participe, et le substantif *liqueurs* en rapport avec l'infinitif *verser*.

De même, si j'ai à exprimer que j'ai vu *verser des liqueurs à des convives*, j'écrirai: « Les liqueurs *que je leur ai vu verser*; » *j'ai vu* quoi? *verser des liqueurs*; à qui? *à eux, aux convives*; *vu* invariable, car le régime est en rapport direct avec l'infinitif, puisqu'on ne peut le placer qu'après, et *à eux* en rapport indirect avec ce même verbe.

D'après ce qu'on vient de lire on verra sans peine qu'il faut écrire:

AVEC ACCORD.

En parlant d'une femme qui était occupée à peindre:

Je l'ai VUE peindre. *J'ai vu elle* peindre (peignant, qui peignait).

En parlant de voleurs qui pillaient:
Je LES ai VUS piller. — *J'ai vu eux* piller (pillant, qui pillaient).

SANS ACCORD.

En parlant d'une femme que l'on était occupé à peindre:

Je l'ai vu peindre. — *J'ai vu peindre elle* (elle être peinte).

En parlant de paysans que des voleurs pillaient:

Je LES ai vu piller. — *J'ai vu piller eux* (eux être pillés).

l'Académie (dans son *Journal*, page 320); Girard (page 125 et 126, t. I); enfin, par Wailly, Restaut et les Grammairiens modernes.

Et il est d'autant plus nécessaire de ne pas perdre de vue cette observation, que plusieurs des Grammairiens dont on vient de lire les noms ont émis, à l'occasion du participe *laissé*, suivi d'un infinitif, une opinion qui est entièrement contradictoire avec les principes qu'ils ont eux-mêmes reconnus.

C'est au surplus ce que l'on va voir dans un instant.

En parlant d'actrices :

Je LES ai VUES jouer. — J'ai vu *elles* jouer (jouant, qui jouaient).

En parlant de personnes qui offraient des secours :

Je LES ai ENTENDUES offrir. — J'ai entendu *elles* offrir (offrant, qui offraient).

En parlant de secours offerts, mais dédaignés :

Les secours QUE l'on vous a offerts, madame, je vous LES ai VUE imprudemment dédaigner. — J'ai vu vous imprudemment dédaigner (dédaignant, qui dédaigniez).

En parlant d'une femme qui offrait des présents.

Je l'ai VUE offrir des présents. — J'ai vu *elle* offrir (offrant, qui offrait).

En parlant d'offres de service faites par...

Les offres de service QUE je LES ai VUS faire. — J'ai vu *eux* faire (faisant, qui faisaient des offres de service).

En parlant de tragédies :

Je LES ai VU jouer. — J'ai vu jouer *elles* (elles felles être jouées).

En parlant des secours offerts :

Je LES ai ENTENDU offrir. — J'ai entendu offrir *ces secours* (ces secours être offerts.)

En parlant de secours implorés et refusés :

Les secours QUE vous avez implorés, madame, je vous LES ai VU inhumainement refuser. — J'ai vu inhumainement refuser les secours à vous, madame (les secours être inhumainement refusés).

En parlant d'une femme à qui l'on offrait des présents :

Je LUI ai VU offrir des présents. — J'ai vu offrir des présents (des présents offerts à elle).

En parlant d'offres de services faites à...

Les offres de service QUE je LEUR ai VU faire... — J'ai vu faire des offres de service (des offres de service faites à eux).

§ II.

Le participe *laissé*, suivi d'un infinitif, est également assujéti aux mêmes principes, à la même règle; c'est-à-dire que pour déterminer l'accord, il faut examiner auquel du participe ou de l'infinitif appartient le régime qui précède le participe.

Mais afin de faciliter cet examen, il faut distinguer le cas où l'infinitif qui suit *laissé* est neutre; le cas où il est actif, mais employé sans régime; enfin le cas où il est actif et employé avec son régime direct.

Dans la première supposition nulle difficulté, puisqu'il est de principe qu'un verbe neutre ne peut avoir de régime direct. — Dans la seconde il y a un peu plus d'incertitude; mais alors il faut bien se pénétrer du sens de la phrase, et bien distinguer si le régime est

l'objet de l'action exprimée par le participe *laissé*, ou l'objet de l'action exprimée par l'infinitif qui le suit. — Dans la troisième supposition, puisqu'il est reconnu en principe que deux régimes directs ne peuvent dépendre d'un même verbe, il est évident que l'infinitif ayant son régime, celui qui précède appartient nécessairement au participe.

Ces principes bien entendus, il ne s'agit plus que d'en faire l'application.

Nous pensons donc que l'on doit écrire dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque l'infinitif est neutre : « Elle s'est *laissée* tomber. » — « Je les ai *laissés* aller, passer, marcher, venir, partir, sortir; » de même que l'on écrit : « Je l'ai *vue* tomber, je l'ai *regardée* aller, « passer, marcher, etc. » (DUCLOS, DOMERGUE, sa *Gramm. simpl.* et son *Journ.*, 1^{re} part.)

Quelques écrivains scrupuleux diront peut-être que cette construction n'est pas correcte, parce qu'il n'est pas selon l'usage de dire : elle a *laissé* qui? *elle* tomber. J'ai *laissé* qui? *eux* passer, marcher, etc. Mais il suffit qu'elle rende la pensée pour que l'on soit autorisé à regarder le régime comme dépendant du participe.

À l'appui de cette opinion nous avons l'Académie, cette autorité respectable à laquelle est dévolu le droit de prononcer sur toutes les difficultés relatives à la langue française.

Dans son *Dictionnaire* on lit au mot *aller* : « Cette femme s'est « *laissée* aller à sa passion. »

Nous avons encore pour autorité beaucoup d'écrivains : « Le ridicule des femmes savantes n'est pas tout à fait poussé à bout; il y a d'autres ridicules plus naturels dans ces femmes que Molière a « *laissés* échapper. » (Le P. RAPIN.) — « Ainsi quand Jugurtha eut « enfermé une armée romaine, et qu'il l'eut *laissée* aller sur la foi d'un traité, on servit.... » (MONTESQUIEU, *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. VI.) — « O Julie! si le destin t'eût *laissée* vivre, etc. » (MARMONTEL, Trad. de la *Pharsale de Lucain*, ch. I.) — « Il l'a *laissée* trop vivre après la mort de l'empereur Maurice, son mari. » (P. CORNEILLE, *Examen d'Héraclius*.) — « Mon sujet s'étendant « sous ma plume, je l'ai *laissée* aller sans contrainte. » (J.-J. ROUSSEAU, *Préface de la Lettre à d'Alembert*.) — « Elle ne s'est point *laissée* aller, comme bien des rois, aux injustices. » (L'abbé TERRASSON, rom. de *Séthos*.)

Enfin Marmontel, que nous citons autant comme littérateur que

comme Grammairien, a dit : « Elle s'est laissée aller, elle s'est laissée tomber. »

Dans le second cas, c'est-à-dire si le verbe à l'infinitif est actif, mais employé sans régime, il est nécessaire, comme nous l'avons dit plus haut, de se bien pénétrer de ce que l'on veut exprimer, et alors de faire usage de l'interrogation pour arriver à connaître auquel du participe ou de l'infinitif appartient le régime, et en conséquence :

Si l'on avait à parler d'une biche que l'on n'a pas empêchée de prendre de la nourriture, on écrirait avec accord : « Je l'ai laissée manger. » — J'ai laissé qui? elle mangeant, qui mangeait, parce que le pronom énoncé dans la réponse se rapporte directement au participe, puisqu'il vient immédiatement après; et comme il est régime direct et qu'il précède le participe, il le rend variable.

Mais si l'on avait à parler d'une biche que l'on a abandonnée aux chiens et dont on leur a fait faire eurée, il faudrait écrire sans accord : « Je l'ai laissée manger. J'ai laissé quoi? manger elle, la biche, parce que cette réponse, venant à la suite du verbe à l'infinitif, m'indique que le pronom qui représente la biche a un rapport direct avec l'infinitif, et que par conséquent il n'influe pas sur le participe, quoiqu'il soit placé avant lui.

Les écrivains viennent encore fortifier ces principes. On lit dans J.-J. Rousseau : « Son père sait bien que tout le menu linge n'eût point eu d'autre blanchisseuse qu'elle si on l'avait laissée faire. » — Dans Voltaire : « Il aurait certainement corrigé bien des choses que le zèle inconsidéré de son écrivain avait laissées échapper. » — Dans la traduction de la Jérusalem délivrée : « Insensée, tu fuis néanmoins à toute heure celui par qui tu l'es laissé charmer. » — Dans Lesage : « De concert avec lui elle s'était laissé renfermer pour se dérober à des poursuites qui alarmaient sa vertu. »

Dans ces deux premiers exemples, l'infinitif est employé neutralement, et le régime direct dépend du verbe actif qui précède. Dans les deux derniers, au contraire, l'infinitif est employé activement; il a pour régime direct *te, se* qui précèdent, et lui-même est le régime direct du participe.

Enfin dans le cas où l'infinitif est actif, mais suivi lui-même d'un régime, il n'y a aucune difficulté pour déterminer s'il faut ou ne faut pas l'accord. En effet, puisqu'il est de principe qu'un verbe ne peut avoir deux régimes directs, il faut nécessairement que ce soit le substantif ou le pronom qui précède le participe qui en soit le régime, et qui alors le force à prendre le genre et le nombre.

On écrira donc : « Je les ai laissés tuer mes pigeons. » — « Je les ai laissés chasser un chevreuil. » — « Je les ai laissés boire mon vin. » J'ai laissé qui? eux tuer mes pigeons. J'ai laissé qui? eux chasser un chevreuil. J'ai laissé qui? eux boire mon vin.

Si le participe *laissé* était suivi de l'infinitif d'un verbe essentiellement pronominal ou accidentellement pronominal, formé d'un verbe actif, il prendrait toujours l'accord, parce qu'alors le régime précédant le participe en dépendrait nécessairement, le pronom *se* étant évidemment le régime de l'infinitif; ainsi l'on écrirait : « Je les ai laissés se divertir, se consoler, se repentir (407). »

Voyez dans le troisième tableau, page 777, d'autres exemples à l'appui de cette solution sur le participe *laissé*.

(407) Th. Corneille, Restaut, de Wailly, Douchet, Girard, Condillac, de la Touche et Lévizac pensent que le participe *laissé*, suivi de l'infinitif d'un verbe, de quelque nature qu'il soit, doit toujours rester invariable, parce que, selon eux, le participe et l'infinitif doivent être regardés comme des mots inséparables et ne présentant qu'une seule idée à l'esprit. Quand on dit : *On les a fait ou laissé mourir, passer, tomber*, on ne veut pas, disent-ils, faire entendre simplement qu'on les a faits ou laissés qui mouraient, passaient, tombaient, puisque, selon la pensée, les personnes dont on parle sont réellement mortes, passées, tombées. Ces Grammairiens s'appuient en outre de l'autorité de Duclos, de Beauzée, de Domairon, etc., qui s'accordent à reconnaître l'invariabilité du participe *fait* suivi d'un infinitif, lors même que cet infinitif est neutre, et ils rappellent ces phrases de Duclos : « Une personne s'est présentée à la porte, je l'ai fait passer. » — « Avec des soins on aurait sauvé cette personne, ce remède l'a fait mourir. » Or, il n'y a pas moins de raison selon eux de regarder comme invariable le participe *laissé* suivi d'un verbe neutre, qu'il n'y en a de regarder le participe *fait* suivi des deux verbes neutres *passer, mourir*; en conséquence, ils veulent que l'on dise dans tous les cas, sans accord : « Je l'ai laissé passer, je l'ai laissé mourir, elle s'est laissé tomber, » comme on dit : « on l'a fait passer, on l'a fait mourir, elle s'est laissé séduire. »

Mais n'est-on pas fondé à répondre à Th. Corneille, à Restaut, etc., que le participe du verbe *laisser*, suivi d'un verbe à l'infinitif, ne peut pas être assimilé à celui du verbe *faire*? Quand je dis :

« Les livres qu'il a laissés tomber, » on laisse les livres tomber, on ne les retient pas lorsqu'ils tombent; que est donc le régime de *il a laissé*, et non de *tomber*.

Au lieu que lorsque je dis : « Les livres qu'il a fait tomber, » on ne fait pas les livres tomber, on fait tomber les livres; que ici est évidemment sous le régime des deux verbes ensemble, dont le premier est l'auxiliaire du second : *tomber*, quoique verbe neutre, précédé de *faire*, présente la périphrase d'un verbe actif qui demande absolument un régime, car il est impossible de faire tomber, à moins qu'on ne fasse tomber quelqu'un ou quelque chose.

Ensuite *laissé*, suivi d'un infinitif, peut avoir avant et après lui un régime direct, et le verbe à l'infinitif en avoir un aussi, car on pourrait très bien dire : « Je les

§ III.

Le participe *fait*, suivi d'un infinitif, est le seul qui fasse exception aux règles que nous venons d'établir, c'est-à-dire qu'il n'est point susceptible d'entrer en concordance avec le régime qui le précède, parce qu'il forme toujours un sens indivisible avec l'infinitif, tellement qu'on ne saurait, sans changer entièrement le sens de la phrase, mettre immédiatement après ce participe le substantif dont le régime pronom tient la place. On dira donc : « Une femme s'est présentée à la porte; je l'ai *fait passer*. » (DUCLOS, Supplém. à la *Gramm.*

ai laissés chasser un chevreuil, » tandis qu'on s'exprimerait mal si l'on disait : « Je les ai fait chasser un chevreuil. »

D'autres Grammairiens, tels que Beauzée, Duclos, Domairon, Domergue, Morel, distinguent seulement le cas où l'infinitif qui suit le participe est neutre ou pris neutralement, de celui où il est actif ou pris activement. Dans le premier cas, disent-ils, le participe *laissé* doit être variable; dans le second cas, il doit être invariable; en conséquence, ils veulent que l'on écrive avec accord : Une personne s'est présentée à la porte, je l'ai *laissée* passer, » parce que le pronom régime direct appartient au participe, et non à *passer* qui est un verbe neutre, *j'ai laissé elle passer, qui passait*.

Mais ils voudraient que l'on dit sans accord : « Elle s'est *laissé* conduire, elle s'est *laissé* gouverner, » par cette seule raison que *conduire, gouverner* sont des verbes actifs, et qu'alors le pronom relatif n'est pas le régime du verbe *laisser*, mais de ces deux verbes, *elle a laissé conduire elle, elle a laissé gouverner elle*.

Si l'on adoptait cette seconde opinion ainsi motivée, il y a beaucoup de cas où l'analogie changerait tout à fait le sens du discours. En effet, si, lorsque *laissé* se trouverait avoir à sa suite un verbe actif, on reconnaissait pour règle générale que dans ce cas on ne devrait pas faire accorder le participe *laissé*, il faudrait donc désirer que l'on doit écrire sans accord, en parlant d'une biche que l'on n'a pas empêchée de prendre de la nourriture : « Je l'ai *laissé* manger; » et en parlant d'enfants qui lisaient : « Je les ai *laissé* lire, » puisque les infinitifs qui suivent le participe *laissé* sont des infinitifs de verbes actifs; ce qui d'abord serait contradictoire avec l'opinion des Grammairiens mêmes que nous réfutons ici, et qu'ils ont émise (page 756, note 406) pour le cas où un participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, se trouve suivi d'un infinitif; ensuite une semblable décision donnerait à l'idée de l'écrivain un tout autre sens que celui qu'il a eu en vue, car les deux phrases orthographiées ainsi voudraient alors dire : j'ai laissé la biche être mangée, j'ai laissé les enfants être lus.

Cette opinion de Beauzée, de Duclos, etc., etc., n'est donc pas sous ce second point de vue plus admissible que celle de Th. Corneille, de Girard, etc., etc; celle au contraire que nous avons émise (page 755) est une conséquence de la règle relative à tout participe suivi d'un infinitif; elle est de plus fondée sur des exemples pris dans nos meilleurs écrivains et dans le *Dictionnaire de l'Académie*.

de Port-Royal, ch. XXII.) — « Les serpents paraissent privés de tout « moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place « où le hasard *les fait naître*. » (M. DE LACÉPÈDE, *Discours sur la nature des Serpents*, vol. 3.)

Ne m'a-t-il pas caché le sang qui m'a *fait naître*?

(Voltaire, *Zaïre*, acte I, sc. 2.; c'est Zaïre qui parle.)

« Sa famille l'a *fait interdire*. » (Géronte parlant de madame Bertrand, dans le *Retour imprévu*, de Regnard.) (408)

Quelques personnes objecteront peut-être que les verbes neutres n'ayant point de régime direct, le verbe *naître* dans le second exemple ne peut gouverner le pronom régime direct *les*; qu'en conséquence il faut que ce soit le participe *fait* qui le gouverne, et dès lors qu'on doit écrire : *les a faits naître*; mais Th. Corneille leur répondra que le verbe *faire* imprime son action et son régime à l'infinitif qui le suit, soit que ce verbe soit actif ou qu'il soit neutre; qu'ainsi l'on dit : *Faire mourir quelqu'un, faire tomber quelqu'un, faire venir quelqu'un*; et cependant ce ne sont pas les verbes *mourir, tomber, venir* qui gouvernent *quelqu'un*, puisque ce sont des verbes neutres; ce n'est pas non plus le verbe *faire* qui les gouverne, puisqu'on ne peut pas dire *faire QUELQU'UN mourir* : le verbe *faire* imprime son action aux verbes neutres, qui prennent alors une signification active, de telle sorte que *faire mourir quelqu'un* se tourne par *faire que quelqu'un meure*. Enfin Th. Corneille leur dira que si l'infinitif qui suit *faire* est l'infinitif d'un verbe actif, il se résoudra par le passif : *Faire peindre quelqu'un : faire que quelqu'un soit peint*.

Observez, dit M. Bescher, que le participe *fait*, sur la nature duquel très peu de personnes élèvent de doute, ne pourrait lui-même précéder un infinitif auquel on prétendrait attribuer deux régimes directs; car le principe que deux régimes de cette espèce ne sauraient appartenir au même verbe ne souffre aucune exception. On ne dira donc pas : « Je les ai fait traverser le fleuve. » Mais on dira : *Je LEUR ai fait...* Le régime qui suit le verbe à l'infinitif demande que le régime qui précède soit indirect, puisqu'il ne peut jamais appartenir au participe *fait*.

(408) Ninon de Lenclos, suivant l'observation de Marmontel, disait : *Je me suis faite homme*, et elle parlait bien; mais Ninon n'aurait pas dit : *Je me suis faite aimer*. Dans la première phrase, c'est *me* qui est régime de *faite*; dans la seconde c'est *aimer* qui est régime de *fait*.

§ IV.

La même règle s'observera encore pour le cas où le participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe soit actif, soit pronominal accidentel, est suivi d'un infinitif précédé des prépositions *à* ou *de*; c'est-à-dire que l'on écrira sans accord : « C'est une fortification *que* j'ai *appris* à faire. » (VAUGELAS, TH. CORNEILLE et l'Académie.)—J'ai appris quoi? *à faire une fortification.*—« Entraîné par le torrent, il se trouva malgré lui hors de la route *qu'il* avait *résolu* de suivre. » (BOURDALOUE, *Oraison fun. du prince de Condé.*)—Il avait résolu quoi? *de suivre la route.*—« Telles sont les réflexions *que* j'ai *cru* utile de vous soumettre. »—J'ai cru quoi? *utile de vous soumettre les réflexions.*—« Les voyages *qu'elles* se sont *proposé* de faire. »—Elles ont proposé à elles quoi? *de faire des voyages*; parce que dans toutes ces phrases l'interrogation amenant en réponse l'infinitif indique que c'est cet infinitif qui est l'objet de l'action, ou, ce qui est la même chose, le régime du participe.

Mais on écrira avec accord : « Pénélope, ne voyant revenir ni lui « ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants; son père l'aura « *contrainte* d'accepter un nouvel époux. » (FÉNELON, *Télémaque.*)—Son père aura contraint qui? *elle.*—« Les maladies lui ôtèrent « la consolation *qu'elle* avait tant *désirée* d'accomplir ses premiers « desseins. » (BOSSUET.)—Elle a tant désiré quoi? *la consolation.*—« Veux-tu bien ne pas prendre garde à l'imprudence *que* j'ai *eue* « de te le dire. » (MARIVAUX, *Jeux de l'Amour et du Hasard*, acte I, sc. 7.) J'ai eu quoi? *l'imprudence.*—« Elle s'est *chargée* d'écrire cette « lettre. »—Elle a chargé qui? *elle*; parce qu'ici la réponse à l'interrogation indique que le régime qui précède dépend du participe.

En effet, un verbe actif ne pouvant avoir qu'un régime direct, et les verbes *accepter* et *contraindre*, *accomplir* et *désirer*, *avoir* et *dire* ayant chacun le leur, il faut nécessairement que le pronom *le* et le pronom *que* qui précèdent les participes soient régis par les participes.

§ V.

L'infinitif est quelquefois sous-entendu à la suite du participe, ce qui arrive après les participes des verbes *devoir*, *vouloir*, *pouvoir* : « Je lui ai fait toutes les caresses *que* j'ai *dû*. »—« Il a eu de la cour « toutes les grâces *qu'il* a *voulu*. »—« Vous avez aimé votre pro-

« chain si vous lui avez rendu tous les services *que* vous avez *pu*. » (DOMERGUE et tous les Gramm. modernes.)

Comme dans ces phrases le relatif *que* n'est pas le régime du participe, car on n'a pas *dû les caresses*, on n'a pas *voulu les grâces*, on n'a pas *pu les services*, mais on a *dû faire* les caresses, on a *voulu avoir* les grâces, on a *pu rendre* les services; il l'est donc des infinitifs sous-entendus *faire*, *avoir*, *rendre* : d'où il résulte que les participes *dû*, *voulu*, *pu* doivent être invariables.

Toutefois les participes *dû* et *voulu* prennent le genre et le nombre dans les phrases suivantes :—« Elle m'a toujours payé les sommes « *qu'elle* m'a *dues*. »—« Il veut fortement toutes les choses *qu'il* a « une fois *voulues*, » parce qu'il n'y a point de verbes sous-entendus; il a *dû les sommes*, il a *voulu les choses*. Dans ces phrases, le relatif *que* est le régime direct de *a dues*, *a voulues*; et comme ce régime précède les participes, ceux-ci doivent prendre l'accord.

§ VI.

Tout participe précédé d'un *que* relatif, et suivi immédiatement de la conjonction *que* et d'un verbe, soit au conditionnel, soit au subjonctif, est toujours invariable, comme dans ces phrases : « La « lettre *que* j'ai *présumé* que vous recevriez. » (MARMONTEL.)—« Les affaires *que* vous avez *prévu* que vous auriez. » (BEAUZÉE.) Par la raison que la proposition subordonnée est toujours le régime direct du participe. En effet, j'ai *présumé* quoi? *que vous recevriez la lettre.*—Vous avez *prévu* quoi? *que vous auriez les affaires.* Dans ces sortes de phrases *que* relatif est, comme on le voit, le régime direct du verbe de la proposition subordonnée.

§ VII.

Écrira-t-on : « Cette femme n'est pas aussi belle que je l'avais « *imaginée* ou *imaginé*; que je l'avais *pensée* ou *pensé*; que je l'avais « *crue* ou *cru* ?

On dirait d'une ou de plusieurs femmes : Je l'ai *crue* belle, je les « ai *crues* belles, » parce qu'on peut dire : « J'ai *cru* cette femme « belle, ces femmes belles; » et alors il semble qu'on devrait dire : « Elle n'est pas aussi belle que je l'avais *imaginée*, *pensée*, *crue*; » mais qu'on y prenne garde, le sens n'est pas ici le même. Le pronom *l'* dans la première phrase ne représente pas la femme, il ne représente que la qualification; aussi *l'* est-il pour *le*. On ne rendrait pas

sa pensée en disant : « Elle n'est pas aussi belle que j'avais *imaginé*, « que j'ai *pensé*, que j'ai *cru* elle; » il faudrait dire : « Elle n'est pas « aussi belle que j'ai *imaginé*, que j'ai *pensé*, que j'ai *cru* qu'elle « l'était » ou « que cela était. » *Le* tient donc lieu de *qu'elle l'était* ou de *que cela était*. En conséquence, comme il y a une règle de grammaire (page 385) qui dit que le pronom *le* ne prend ni le genre ni le nombre, quand il tient la place ou d'un adjectif, ou d'un verbe, ou de tout un membre de phrase, il faut écrire *imaginé*, *pensé*, *cru*, au masculin et au singulier. La preuve d'ailleurs que cela est correct, c'est que s'il était question de plusieurs femmes, on ne dirait pas : « Elles ne sont pas aussi belles que je *les* ai *imaginées*, » on dirait *que je l'ai imaginé*. Or, si le pronom représentait *les femmes*, il faudrait le mettre au pluriel, et si on ne l'y met pas, c'est qu'il ne représente pas *les femmes*; alors ne pouvant s'accorder en nombre avec ce mot pluriel, il ne doit pas non plus s'accorder en genre. Si donc dans ce cas le participe ne doit prendre ni genre ni nombre, il doit également rester invariable dans le premier.

(M. Morel, page 60 de son *Traité de la concordance du participe*.)

« Le détroit de la Sicile ne semble-t-il pas nous apprendre que la « Sicile était autrefois jointe à l'Apulie, comme l'antiquité l'a tou- « jours cru? » (VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs; chang. dans le globe*.) — « Lorsqu'il nous eut fait comprendre que la chose était « plus sérieuse que nous ne l'avions *pensé* d'abord. » (LE SAGE, *Gil Blas*.)

§ VIII.

Dans quel cas un participe passé précédé du mot *en* doit-il prendre ou rejeter l'accord?

D'après Lévizac, Féraud, Caminade, M. Bescner et M. Auger (dans son *Comment. sur Molière*), le pronom *en* joint à un verbe actif peut être considéré comme régime direct ou comme régime indirect de ce verbe.

Toutes les fois qu'il est considéré comme régime direct, le participe ne varie pas, car le pronom *en* n'ayant de sa nature ni genre ni nombre, ne saurait en communiquer au participe. Mais si le pronom *en* est regardé comme régime indirect, il n'influe nullement sur le participe, qui alors s'accorde avec son régime direct lorsqu'il en est précédé, ou reste invariable quand il en est suivi.

Toute la difficulté consiste donc à savoir dans quel cas *en* est régime indirect.

Ce pronom est régime direct, lorsque comme tous les mots qui

jouent ce rôle il est l'objet de l'action exprimée par le verbe; et alors on ne peut pas le supprimer, car si on le retranchait de la phrase, on ne saurait plus à quoi se rapporte le participe. Si, par exemple, en parlant de fleurs, je dis : *j'en ai cueilli*, certainement le sens est parfaitement clair; mais que je fasse disparaître *en* et que je dise : *j'ai cueilli*, l'action n'a plus d'objet; il n'y a plus de sens, puisqu'on ne sait plus ce qui a été cueilli. Au contraire, le pronom *en* est régime indirect lorsqu'il n'est pas l'objet de l'action exprimée par le verbe employé comme participe, et dans ce cas on peut le retrancher de la phrase sans qu'on cesse de savoir à quoi le participe se rapporte. En effet, dans cette phrase : « Les deux lettres que j'en ai « reçues; » que je supprime *en*, il reste, *les deux lettres que j'ai reçues*, où je vois que le participe *reçues* se rapporte au mot *lettres* représenté par le relatif *que*, et alors j'en conclus avec raison que *en* est régime indirect, car un même verbe ne peut avoir deux régimes directs.

Faisons maintenant l'application de cette règle à quelques exemples pris dans les auteurs.

Boileau (parlant de Louis le Grand, dans son discours à MM. de l'Académie) a dit : « Il a lui seul fait plus d'exploits que les autres « n'en ont lu. »

Quel est ici le régime direct de *ont lu*? Le mot *en* ne peut pas se supprimer, car cette phrase, *que les autres n'ont lu*, n'offre pas de sens, on ne sait ce qui est lu. *En* est donc régime direct; et par conséquent le participe doit rester invariable, comme l'a écrit Boileau, puisque *en*, ainsi que nous l'avons dit, n'a ni genre ni nombre.

D'après le même principe, le participe est resté invariable dans les phrases suivantes : « J'ai perdu plus de pistoles que vous n'en avez « gagné. » (VAUGELAS.) — « La crainte de faire des ingrats ou le déplai- « sir d'en avoir trouvé, ne l'ont jamais empêchée de faire du bien. » (FLÉCHIER, *Oraison fun. de madame de Montausier*.) — « Baléazar est « aimé des peuples; en possédant les cœurs, il possède plus de tré- « sors que son père n'en avait amassé par son avarice cruelle. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. VIII.) — « Par son analyse, Descartes fit « faire plus de progrès à la géométrie qu'elle n'en avait fait depuis la « création du monde. » (THOMAS, *Éloge de Descartes*.) — « Il n'est « que trop vrai qu'il y a eu des anthropophages; nous en avons trouvé « en Amérique. » (VOLTAIRE.) — « Il n'y a qu'une tontine qui soit « onéreuse; aussi les anciens n'en ont jamais fait. » (Le même.) — « Tout le monde m'a offert des services, et personne ne m'en a